



Sécurité générale

Les monitrices et moniteurs J+S

- exercent, dans le cadre de leur activité, une surveillance active adaptée au niveau de développement des enfants et des jeunes;
- incitent les enfants et les jeunes à gérer consciemment le risque;
- se basent sur l'aide-mémoire spécifique du sport proposé et appliquent les prescriptions de sécurité ad hoc;
- suivent les directives du canton et de la direction d'école;
- veillent à ce que tous les participants retirent ou scotchent montres et bijoux, crachent chewing-gums/bonbons et attachent leurs cheveux s'ils sont longs.

Sécurité personnelle

Les monitrices et moniteurs J+S

- veillent à ce que tous les participants soient équipés correctement sur le plan matériel et personnel (chaussures, casques, protections, lunettes adaptées au sport);
- incitent les enfants et les jeunes, d'entente avec une ou un spécialiste, à porter une protection (p. ex. attelle, tape) lorsqu'ils recommencent à faire du sport après une pause suite à une blessure;
- conseillent aux participants qui portent des lunettes de mettre des lentilles ou des lunettes adaptées à la pratique du sport.

Mesures de prévention dans les activités sportives

Les monitrices et moniteurs J+S

- prennent en compte les différences physiques des enfants et des jeunes (taille, force, endurance) lors de la planification et dans la pratique (composition des groupes, durée de l'effort, etc.);
- adaptent l'intensité d'entraînement à l'âge et au niveau, notamment lors de la reprise du sport après une pause d'entraînement (p. ex. après une blessure ou une maladie);
- organisent des exercices et des formes de jeu de manière à réduire au maximum le risque de blessure par collision entre les participants et avec la balle (place à disposition, trajectoires, position des passeurs);
- contrôlent que les engins ne sont pas endommagés et qu'ils sont montés et assurés correctement.

Particularités

Les monitrices et moniteurs J+S

- suivent, pour le sport Trampoline, un cours adéquat (recommandation, cf. aide-mémoire «Prévention des accidents en trampoline»).

